

# Nouvelles



»» Bulletin d'informations  
de la commune  
de Gémozac



Novembre  
**2017**



# Le Mot du Maire



La fin des temps d'activité périscolaire (septembre 2018 pour Gémozac), qui étaient imposés par la semaine de 4,5 jours d'école, est bien la seule bonne nouvelle ces temps-ci pour les budgets communaux.

La promesse de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers qui la payent actuellement (environ 15 % des foyers sont déjà exonérés) s'ajoute à la baisse continue des dotations de l'Etat depuis 2013. La disparition de la taxe d'habitation est expliquée par son caractère injuste. C'est certainement ce que diront aussi les 20 % de foyers qui continueront à l'acquitter.

La taxe d'habitation constitue en moyenne un tiers des ressources des communes et des intercommunalités.

A Gémozac, la taxe d'habitation (400 000 €) ne représente que 15 % des recettes de fonctionnement car les loyers perçus en constituent une part très importante (20 %).

En ce qui concerne la Communauté de Communes (CdC), la taxe d'habitation, avec près d'1,2 millions d'euros, c'est un tiers des recettes de fonctionnement.

Il nous est annoncé une dotation de compensation versée par l'Etat. Les élus savent bien que lorsque l'Etat supprime des recettes des collectivités et les remplace par des compensations, ce n'est jamais à l'avantage de ces dernières. Dans le meilleur des cas, le montant sera gelé contrairement à la taxe d'habitation qui évoluait chaque année, ne serait-ce que du fait de l'augmentation de population. La suppression de la taxe d'habitation signifie donc baisse de l'autonomie financière et des marges de manœuvre des communes.

Et ce n'est pas l'évolution des dotations de l'Etat de ces dernières années qui rassurera les maires.

En 4 ans, les dotations versées à Gémozac ont baissé de plus de 90 000 €.

Pour la CdC, la baisse s'élève à 200 000 €. De l'autre côté, elle doit faire face à des charges nouvelles imposées comme la création d'un service urbanisme suite au désengagement de l'Etat.

Il ne faut pas oublier que le Département et la nouvelle Région ne peuvent plus soutenir les communes et les intercommunalités de la même manière qu'auparavant.

La commune et la CdC seront toutefois peu impactées par la réduction du nombre de contrats aidés dont elles n'avaient pas fait une variable d'ajustement budgétaire mais bien un élément de leur politique d'insertion professionnelle au même titre que l'accueil d'apprentis.

Mais il faut admettre que les temps ont bien changé pour les collectivités locales.

Le Maire  
Loïc GIRARD



Découvrez la page Facebook  
de Gémozac



# Les rythmes scolaires changent en 2018



295 élèves ont fait leur rentrée en septembre

Le conseil municipal et le conseil d'école se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours d'école à partir de septembre 2018. C'est donc la dernière année d'existence pour les temps d'activité périscolaire, qui outre leur coût, constituaient une difficulté particulière de mise en œuvre en milieu rural sur le plan des ressources humaines.

Le centre de loisirs est d'ores et déjà ouvert le mercredi matin pour les enfants des communes voisines qui ont opté pour la semaine de 4 jours dès cette année scolaire.

Le regroupement des 3 écoles de Gémozac sur un même site, achevé en 2007, s'est accompagné de la création d'un restaurant scolaire unique et d'une cuisine centrale pouvant produire 600 repas par jour. Actuellement, la cantine compte plus de 270 convives, adultes compris. Le reste de la capacité est utilisé pour livrer d'autres établissements scolaires.

La cantine de l'ancienne école maternelle fait partie des salles occupées par le centre de loisirs. Elle a fait l'objet de travaux d'isolation : abaissement du plafond et remplacement des menuiseries.

La cuisine était exploitée depuis 2006 par la même entreprise dans le cadre de deux contrats successifs. Une nouvelle société de restauration, Convivio, a été retenue pour une durée de 5 ans. Sa proposition de développer l'approvisionnement local a fait partie des critères déterminants.

Pour la sécurité des enfants, et indépendamment du plan Vigipirate, les établissements scolaires doivent être fermés. Dans un souci de simplification du fonctionnement, un visiophone avec ouverture à distance de la porte a été installé à l'entrée de l'école élémentaire du côté du bureau de direction.



## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) doivent être déposées exclusivement dans l'une des 27 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil dont les plus proches sont Cozes et Pons.

Les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI avant de se rendre au guichet.

Ce téléservice dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire à la mairie et lui permet donc de gagner du temps.

Le déplacement dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

La mairie de Gémozac continue d'assurer un accueil de proximité pour faciliter l'accès des usagers aux pré-demandes de CNI en ligne.



## la salle des fêtes m

Les anciennes halles, devenues la salle des fêtes après la Seconde Guerre mondiale, ont connu un nouveau chantier de grande ampleur débuté en mai 2016. Le balcon et son escalier ont été démolis. Les 10 piliers en fonte, vestiges du marché couvert, ont disparu. Une charpente métallique, soutenue par seulement 4 poteaux, est venue « doubler » la charpente bois.

Le montant du projet s'élève à 754 000 € HT. Il a été subventionné à près de 70 % par l'Etat (375 400 €), le Département (46 000 €) et l'Europe via le programme LEADER du Pays de Saintonge romane (100 000 €). La nouvelle salle permet désormais d'accueillir dans d'excellentes conditions les spectacles vivants.



La qualité acoustique, qui fait disparaître le brouhaha habituel des banquets, a été appréciée lors du repas des aînés. La salle est également sonorisée et équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran de 5 x 3 m.

La salle a été étrennée le 12 mai 2017 par le nouveau groupe du Gémozacais Jean-Christophe Allain, Keep the Rock, créé après la fin de carrière des Binuchards.

La restructuration s'est accompagnée de la mise aux normes d'accessibilité de l'entrée et des sanitaires. La surface des anciens sanitaires extérieurs a été réattribuée à ceux de la salle. En contrepartie, la commune a fait l'acquisition du bâtiment à l'angle de la place Jacques Verneuil et de la rue Pierre Jônain pour y aménager les sanitaires publics. Les façades seront enduites après la suppression des poteaux électriques de la rue.





# métamorphosée



Le projet « orchestre à l'école » a permis lors de l'année 2016/2017 à tous les élèves de CE2 de Gémozac de s'initier à la pratique des instruments à cordes. Ils ont pu présenter le fruit de leur travail avec leur professeur de musique Katharine. Ce projet a été initié par l'Ecole de Musique de la Saintonge viticole et l'école Emile Combes. L'achat des instruments a été financé par la Communauté de Communes avec le soutien de l'Europe (programme LEADER du Pays de Saintonge romane). Les élèves vont poursuivre leur apprentissage au cours de cette nouvelle année scolaire.



La liaison piétonne qui relie la rue Pierre Jônain à la place Raoul Latreuille permet de « rapprocher » de la salle des fêtes et du marché (300 m) les 115 places de stationnement. Elles s'ajoutent à la centaine d'emplacements de la place Boisgiraud et de la place de Verdun.





# Les aménagements

L'équipe constituée des cabinets Impact Urbanisme, Concept Paysage et Artelia a été retenue pour accompagner la commune et le Département dans l'élaboration du projet d'aménagement du bourg. Celui-ci comprend en priorité le traitement de la place

Saint-Pierre, des places autour de la mairie, de la rue de la Libération et de la rue Gambetta. La question de l'accessibilité à la mairie doit être prise en compte, en jouant sur la longueur de la place Albert Mossion pour éviter de mettre une rampe qui obérerait le parvis.



Préalablement aux travaux d'aménagements urbains, les opérations liées à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ont débuté en mai dans la rue Gambetta puis la rue Pierre Jônain et place Jacques Verneuil.

Une fois les nouveaux réseaux réceptionnés en novembre par Enedis et Orange, ce dernier dispose d'un délai de trois mois pour faire la mise en service qui le concerne. Le dépôt des poteaux doit donc avoir lieu début 2018.





# ts urbains à l'étude



Parallèlement aux études menées par le cabinet d'urbanisme, des tests d'aménagement rue Gambetta et rue de l'Yser sont réalisés par la commune et le Département pour faciliter la circulation tout en limitant la vitesse. Cela a conduit à supprimer du stationnement, en particulier le long de l'église pour éviter les marches arrières ou les montées sur le trottoir quand les véhicules se retrouvaient nez à nez.

## La foire réorganisée

Le jour de la foire, le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, il avait été constaté qu'une partie de la clientèle habituelle des commerces du marché et des commerces sédentaires désertaient le bourg de Gémozac en raison des difficultés de circulation et de stationnement. Cela résultait du fait que certaines rues étaient barrées et que des voies, en sens unique le reste de la semaine, devaient être mises en double sens pour permettre l'accès compliqué aux parkings. Après une période de test de juin à décembre 2016, le conseil municipal a décidé de réorganiser la foire afin de ne plus condamner la circulation Place Saint-Pierre, rue Carnot et rue de la Libération et de ne plus modifier les sens de circulation.

Ainsi, les commerçants ne déballent plus rue Carnot puisqu'ils ont été repositionnés sur une partie de la place de Verdun.

Le sens de circulation autour de la salle des fêtes avait déjà été modifié en 2016 pour ne plus avoir à mettre en double sens le tronçon devant la Caisse d'Épargne chaque vendredi matin pour le marché.







Un gros programme de 350 000 € de travaux de voirie pour les villages a été décidé en 2017. Une grande partie a déjà été réalisée notamment à La Tournerie et à Chaucroux.



A Chadeniers, la commune a cofinancé avec le Département la réfection de la route d'Epargnes. ▶



Le Syndicat des Eaux a réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2017 près de 350 000 € de travaux portant sur :

- la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Jean Thibaudeau, de la rue du Vivier et des Parpaillons.
- le renouvellement des conduites d'eau potable de la rue Jean Thibaudeau et des reprises ponctuelles dans plusieurs autres rues.





# Un nouveau club-house pour le stade Repéré

Le préfabriqué qui sert de club-house depuis près de 35 ans va prochainement disparaître. Une construction en dur va lui succéder en 2018. Le projet comprend une salle de 83 m<sup>2</sup>, un coin cuisine, des locaux de rangement pour le club et des sanitaires pour le public.

La salle sera principalement occupée par les usagers du terrain de football et aura aussi vocation à être utilisée par d'autres associations ou pour les besoins de la commune.



## La salle du tennis rénovée

Le nouvel entraîneur du tennis-club a découvert en septembre le confort des équipements gémozacais.

Après la mise en place de l'éclairage sur 2 terrains et la réfection des 3 courts extérieurs et du court intérieur, la salle de tennis a bénéficié de 65 500 € HT de travaux pour le renouvellement du réseau pluvial et la rénovation du club-house (isolation, sols et chauffage). Le Département a apporté à la commune une aide de 16 200 €.



Juste avant la saison estivale, l'allée de la piscine a été refaite et le bassin a été rafraîchi.





# Un nouveau bâtiment pour l'hippodrome de la Pérauderie

Même si la Société des Courses de Gémozac ne fêtera ses 150 ans qu'en 2018, l'année 2017 restera une année marquante pour ses bénévoles. Ils auront pu accueillir pour les 4 journées de la saison les jockeys, les drivers, les commissaires et les parieurs dans de bien meilleures conditions grâce aux nouveaux locaux qui comprennent notamment des vestiaires aux normes pour les femmes et les hommes. L'association a reçu le soutien financier de la Fédération nationale des courses hippiques, du Conseil départemental et de la commune pour réaliser

cet équipement qui vient conforter le 3<sup>ème</sup> hippodrome de la Charente-Maritime après Royan-La Palmyre et Châtelailon-Plage.

Les courses du 15 août, les dernières de la saison, ont été l'occasion d'inaugurer les nouveaux locaux de l'hippodrome de la Pérauderie en présence de Jean-Jacques Dumas, Président de la Fédération régionale des courses du Sud-Ouest et Président de la Société des Courses de Valence sur Baïse.



Le Président Francis Picoulet a eu la surprise de la visite de Philippe Jefferson, journaliste bien connu des habitués de la chaîne Equidia. Venu en tant que vacancier, il s'est prêté au jeu des commentaires au micro du fidèle speaker Frédéric Rateau devant Françoise de Roffignac, Vice-Présidente du Conseil départemental.





# Faille dans la loi Notre : la Communauté de Communes de Gémozac poursuit son action

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a fixé un seuil de 15 000 habitants pour les intercommunalités. La CdC de Gémozac (environ 13 700 habitants) aurait donc dû disparaître le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Après avoir examiné toutes les hypothèses, dont la répartition des 16 communes sur plusieurs intercommunalités, les conseillers communautaires s'étaient prononcés fin 2015 pour une fusion avec la CdC de Saint-Porchaire, les deux CdC étant membres du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge romane. La commune de Saint-Romain-de-Benet aurait alors été extraite contre son gré de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) afin d'assurer la continuité territoriale.

Les recours engagés par Saint-Romain de Benêt et la CARA ont abouti à l'annulation par le Tribunal administratif le 18 octobre de l'arrêté préfectoral de fusion avec la CdC de Saint-Porchaire. La période pendant laquelle les préfets avaient la possibilité de passer en force étant achevée, la CdC de Gémozac ne peut donc plus être fusionnée sans son accord avec la Communauté d'Agglomération (CdA) de Saintes.

La CdC de Gémozac bénéficie donc d'une faille juridique qui permet à ses communes membres de construire de manière réfléchie leur avenir intercommunal.

Les discussions ont repris avec la CdA de Saintes et la CdC de Saint-Porchaire. Débutées après le renouvellement municipal de 2014, elles avaient été interrompues par la loi Notre. Mais le diagnostic financier établi alors par un cabinet spécialisé avait contribué à écarter l'idée de fusionner en l'état avec la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Avant une éventuelle fusion des trois intercommunalités au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un travail important doit être accompli sur les compétences statutaires (école, aide à domicile, police intercommunale, collecte des déchets ménagers,...) et les multiples incidences financières (capacité d'investissement, fiscalité des entreprises et des ménages, redevance des déchets ménagers, charges de personnel, dotations de l'Etat, coefficient d'intégration fiscale, ...)





# Un Village d'enfants en 2018



Le Conseil départemental a décidé la création de 2 villages d'enfants pour accueillir ensemble les frères et les sœurs qui lui sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance. Actuellement, les enfants sont placés dans des familles d'accueil ou des foyers de l'enfance. Le village d'enfants constitue la meilleure solution pour ne pas séparer les fratries. L'association SOS Villages d'Enfants a été retenue par le Conseil départemental dans le cadre d'un appel à projets. L'un des deux villages de Charente-Maritime ouvrira fin 2018 à Gémozac sur un terrain mis à disposition gracieusement

par la Communauté de Communes, à côté de ses bureaux mais surtout à proximité de l'école et du collège. L'objectif de l'association et de la CdC est toutefois de scolariser une partie des enfants dans les écoles primaires des communes voisines pour favoriser leur intégration. Le village sera constitué de sept maisons d'habitation, pour 32 enfants, et d'une maison commune qui comprendra notamment les bureaux du personnel. Une vingtaine d'emplois va être créée dont des postes d'éducatrices familiales, d'aides familiales et d'éducateurs spécialisés.



**BARBARA CONSTANTIN**  
**ARCHITECTE DPLG**

N° D'ORDRE RÉGIONAL 044545  
6 PLACE ÉMILE LANDRIN 7502C  
+33 6 74 63 91 95 +33 1 47 97 98 1C  
bconstantin.archi@gmail.com

Le terrain devait initialement être dédié à des habitations pour seniors. L'opportunité d'accueillir le village d'enfants a conduit à décaler ce projet dans le temps et à réduire le nombre de ces logements.



# Le Pôle Santé a fait sa place

Le parking du Pôle Santé a été agrandi de 16 places grâce à la cession d'une bande de terrain par M. Jean-Paul Latreuille.

Deux médecins généralistes qui exerçaient à Montpellier de Médillan ont sollicité la Communauté de Communes pour intégrer le Pôle Santé. Le bureau communautaire a donné son accord afin de favoriser leur maintien sur notre territoire. Ils vont donc rejoindre en début d'année les deux autres médecins, les kinésithérapeutes, les infirmières, le podologue et le service du centre médico-psychologique du Centre Hospitalier de Jonzac.



La commune loue elle-même des locaux à des professionnels de santé : à un médecin de Boisgiraud et à des infirmières rue Carnot. Les locaux de ces dernières ont fait l'objet de travaux de rénovation.



# Des bâtiments à louer pour les entreprises



La Communauté de Communes a réalisé, dans la zone d'activité des Grands Champs, des locaux destinés à accueillir des entreprises juste créées ou en cours de développement pendant une durée maximum de 3 ans. Le projet qui a coûté 514 000 € a été subventionné à hauteur de 52 % par l'Etat (120 000 €) et le Département (145 000 €).

L'ensemble immobilier est constitué de :

- 2 unités avec un bureau de 38 m<sup>2</sup> et un atelier de 162 m<sup>2</sup> (loyer de 675 € HT)
- 1 unité avec un bureau de 27 m<sup>2</sup> et un atelier de 74 m<sup>2</sup> (loyer de 450 € HT)



## La C.d.C. de la Saintonge Viticole propriétaire de Vignes.

La 3<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activité des Grands Champs a été réalisée en 2015 sur 9 ha. Elle comprend des lots plus grands que dans les précédentes tranches et va accueillir la 1<sup>ère</sup> entreprise. Dans le prolongement de la zone, la Communauté de Communes a fait l'acquisition en 2016 de 2,5 ha supplémentaires dont la moitié en vignes. Cette réserve foncière est exploitée en fermage par une jeune agricultrice locale dans le but de transférer les vignes avant la viabilisation des terres.



# Les élus emballés par Cyclad

La Communauté de Communes est membre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 de Cyclad, un syndicat qui regroupe des intercommunalités (230 000 habitants), à qui elle a transféré sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. Le conseil communautaire a désigné 4 titulaires et 4 suppléants pour siéger au comité syndical de Cyclad dont deux élus de Gémozac, Jean-Pierre Mordant, titulaire et Jean-Bernard David, suppléant. Yves Massias, vice-président de la Cdc

chargé de l'environnement est également membre du bureau de Cyclad. L'adhésion à ce syndicat spécialisé va permettre de bénéficier de l'expertise de ses équipes notamment dans la réduction et valorisation des déchets et de peser davantage dans un domaine où les enjeux financiers sont importants. Les déchèteries sont désormais la propriété de Cyclad qui est également devenu l'employeur des agents.

**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**NOUVEAU**



PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL



SACS, SACHETS, FILMS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL (ACIER ET ALUMINIUM)



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE  
jusqu'à 5 litres (au-delà à déposer en déchetterie)



PETITS EMBALLAGES EN CARTON



BARQUETTES EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES



POTS EN PLASTIQUE



Dès à présent, les sacs jaunes sont à retirer auprès de votre mairie



Déposez les dans les sacs, ils seront séparés au centre de tri puis recyclés.  
Inutile de les rincer, il suffit juste de bien les vider.  
Ne pas écraser.  
Ne pas emboîter.  
Sans restes alimentaires.



© GUIDE du TRI • JANVIER • DÉCEMBRE • 2018

L'adhésion à Cyclad s'est d'ores et déjà traduite par l'application de l'extension des consignes de tri.

En clair : tous les emballages se trient.

Le nouveau guide de tri a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il est également disponible en mairie et sur le site de la Communauté de Communes ([cc-canton-gemozac.fr](http://cc-canton-gemozac.fr)).

Les sacs jaunes sont collectés en même temps que les sacs noirs par des camions à benne bi-compartmentée. Les sacs ne sont donc pas mélangés



# La maison pour les personnes autistes ouvre en décembre



La Maison d'Accueil Spécialisé qui comprend 28 places d'hébergement permanent a généré la création de 45 emplois en équivalent temps plein dont 10 éducateurs et 16 aides médico-psychologiques.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé en 2015 un appel à projet pour la création sur le territoire de santé Sud et Est de la Charente-Maritime d'une Maison d'Accueil Spécialisé pour personnes autistes adultes. Quatre associations ont déposé un dossier avec des implantations envisagées à Corme-Royal, Gémozac, Jonzac et Les Gonds.

Après un avis unanime des membres de la commission de sélection, l'ARS a retenu la candidature de l'association Emmanuelle. La commune a alors engagé une procédure accélérée de modification du plan local d'urbanisme pour permettre la construction de la MAS au Domaine de Bernessard qui accueille déjà l'Etablissement et Service d'aide par le Travail (ESAT) créé par l'association en 2001.



L'association Emmanuelle a proposé un projet novateur autour de l'insertion par le travail des personnes accompagnées. La création d'ateliers passerelles permettra d'intégrer progressivement certains résidents aux ateliers de l'ESAT.

L'association a déjà une compétence reconnue dans la prise en charge des personnes autistes à Châtelailon-Plage avec :

- la MAS MAVIE qui accueille 11 personnes en internat et 3 en externat
- OXYGENE, un Service d'Accueil Temporaire et d'Urgence.

